**L’EVALUATION : Pourquoi ? Quand ? Comment ?**

*Décret n° 2015 – 1929 du 31 décembre 2015 relatif à l’évaluation des acquis scolaire des élèves et au livret scolaire, à l’école et au collège vise :*

* *à faire évoluer et à diversifier les modalités de notation et d'évaluation des élèves de l'école primaire et du collège*

*• pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique*

*• et privilégier une évaluation positive, simple et lisible*

*• valorisant les progrès, encourageant les initiatives*

*• et compréhensible par les familles.*

* *L’évaluation doit permettre de mesurer :*

 *• le degré d'acquisition des connaissances et des compétences*

*• la progression de l'élève*

*Le décret définit le livret scolaire de la scolarité obligatoire, qui permet un suivi des acquis scolaires des élèves tout au long de la scolarité obligatoire et qui remplace le livret personnel de compétences.*

Définition :

Evaluer consiste à porter un jugement de valeur sur le travail fourni à partir d’un objectif et en vue de prendre une décision.

Cette décision peut être :

* de passer à la séquence suivante
* de proposer de nouvelles activités
* de revoir la stratégie de la séquence
* de revoir les modalités d’évaluation
* de modifier l’objectif voire de l’abandonner et d’y revenir à un autre moment (différer)

Pour savoir si la construction de la compétence est bien engagée, l’enseignant doit se donner les moyens de vérifier, c'est-à-dire définir des indices de réussite ou d’acquisition de la compétence.

Différents types d’évaluation, sur différents temps

* Avant la séquence d’apprentissage : Evaluation de départ ou diagnostique, individuelle ou collective

 Permet d’établir un état des acquis de l'élève, point de départ indispensable à la définition concertée avec lui de ce qu’il sait ou pas, de ce qu’il sait faire ou pas.

 Une dynamique d’apprentissage autour des compétences peut alors se construire en associant l’élève et sa famille.

* Pendant la séquence d’apprentissage : Evaluation en cours ou formative

Permet à l'enseignant de faire le point, à un moment donné de l'apprentissage, sur le degré de maîtrise des compétences.

Permet d'identifier les lacunes, les erreurs et de déterminer les élèves en difficulté.

Permet de réguler l’action pédagogique ("corriger le tir"/ différencier/ mettre en place des activités de soutien/ prévoir l’aide personnalisée…)

A une fonction régulatrice pour accompagner la réussite des élèves.

* Pendant la séquence d’apprentissage : Evaluation formatrice Cahier de progrès

Permet à l'élève de formuler un jugement sur son propre travail.

Outils de travail entre les mains de l'élève lui permettant de suivre ses acquisitions/ses progrès.

Outils d'autoévaluation (critères de réussite en fonction de compétences à acquérir) Cahier de progrès, portfolio européen des langues…

* Après la séquence d’apprentissage : Evaluation sommative

Destinée à faire le bilan, la somme des compétences et des connaissances des élèves après une séquence d'enseignement ou après une période donnée (fin de trimestre/d'année…) La plus utilisée

Objectifs premiers

►Repérer les élèves qui risquent de ne pas atteindre les objectifs définis par les programmes, poser un diagnostic,

►Analyser les difficultés rencontrées par ces élèves,

►Mieux différencier sa pédagogie,

►Mettre en place des activités d’approfondissement / de soutien-remédiation en classe / d’aide personnalisée,

►Renseigner l'équipe des maîtres du cycle sur des périodes d'acquisitions de connaissances / de compétences qui vont bien au-delà d'une seule année scolaire,

►Assurer la continuité et la cohérence des apprentissages,

►Renseigner les parents sur ce qui se passe en classe, sur l'évolution de leurs enfants.

En résumé

EVALUER permet donc d’apporter des réponses pédagogiques adaptées aux besoins particuliers des élèves et de viser les compétences attendues (fin de classe/de cycle/de chacun des paliers du socle).

Des outils d’évaluation

L’évaluation peut être effectuée de façon plus ou moins formelle et de façon plus ou moins instrumentée

- EVALUATION INFORMELLE/PERMANENTE

► En observant des comportements, en ciblant des indices particuliers : en petits groupes/en grand groupe/avec ou sans la présence de l’adulte/en relation duelle ….

► En repérant des erreurs, occasionnelles/répétées (ne répond pas à la question, cherche ses mots, "écorche" les mots/un phonème, a des difficultés articulatoires…).

► En comptabilisant le nombre de fois où l’élève intervient/lève la main/répond à un camarade/au maître, emploie un mot précis en rapport avec la discipline travaillée/parle à propos du sujet abordé…

► En analysant des productions et en questionnant l’élève : entretien d'explicitation (autoévaluation).

► En utilisant des grilles d’observations.

- EVALUATION FORMELLE plus instrumentée

►Outils de classes/de cycles/d'écoles

►Outils départementaux (voir site des différentes circonscriptions)

►outils nationaux : les évaluations CP, 6ième

ET L’EVALUATION POSITIVE

De l’évaluation de l’apprentissage, à l’évaluation pour l’apprentissage …

* La forme compte moins que le processus pédagogique
* Un changement de culture: faire apprendre plutôt qu’évaluer par un protocole
* Laisser du temps aux élèves pour répondre
* Favoriser la co-construction des critères de l’Evaluation : vers l’évaluation formatrice
* Comprendre pourquoi un élève comprend ou ne comprend pas.
* Valoriser les réussites